Conseil des droits de l’homme

35e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Espagne**

Genève, le 22 janvier 2020

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Vice-Président,

La Suisse salue les mesures prises par l’Espagne depuis son dernier EPU, notamment en faveur de l’égalité entre femmes et hommes.

La Suisse **recommande à l’Espagne d’assurer le plein respect de ses obligations internationales en matière de protection des droits des migrants et requérants d’asile, en particulier du principe de non-refoulement.**

La Suisse s’inquiète de certaines limitations aux droits à la liberté d’expression, de réunion pacifique et d’association en Espagne. Elle **recommande de réformer les lois organiques du 30 mars 2015 sur la protection de la sécurité citoyenne et du 15 juillet 1983 sur le droit de réunion, et de mettre en place des protocoles de bonnes pratiques destinés aux forces de l’ordre.**

La Suisse constate que le passé franquiste reste un défi. Elle **recommande d’assurer le droit à la vérité, à la justice et à la réparation ainsi que la garantie de non-répétition pour toutes les victimes de la guerre civile et de la dictature et d’enquêter conformément au droit international sur les crimes commis.**

Je vous remercie.